Pétition ASH : pour le maintien sur leur poste resté vacant des collègues qui exercent en ASH sans être spécialisé

Avec le Snuipp et le SE-Unsa, nous demandons au plus vite :

- le retrait de cette procédure inadéquate et le maintien du barème comme seul et unique moyen de participer au mouvement dans l'attente d'une meilleure situation.
- qu'une réflexion soit menée avec les représentants des personnels au sujet de la formation au CAPA-SH et sur les conditions de passation.
- le maintien de deux années supplémentaires sur le poste occupé pour les collègues s'engageant à suivre une réelle formation (d'une durée suffisante et prise en charge sur le temps de travail).

NOM	PRÉNOM	POSTE	SIGNATURE

A retourner à :
SE-Unsa 02 - 16 rue de la comédie 02 100 SAINT-QUENTIN
Snuipp 02 - 4 rue Proudhon 02 700 TERGNIER